

## La publication d'inventaires d'archives ; de la culture de l'imprimé au monde numérique.

### Baptiste de Coulon

bdc@archivesetterritoire.ch

La publication en ligne (internet ou intranet) d'inventaires d'archives est un formidable outil de diffusion de documents, de données et de connaissances. Toutefois, si elle semble dans un premier temps d'une utilisation très simple, son emploi dans un projet administratif, institutionnel ou patrimonial, doit pourtant être envisagé avec les mêmes exigences qu'une publication papier et être réalisé avec beaucoup de rigueur.

En effet, l'enjeu actuel lors de l'emploi des nouvelles technologies pour la publication d'inventaires d'archives, n'est plus de diffuser des informations inédites (nous en sommes submergés) mais bien de réussir à reconstituer la chaîne de solidarité et de savoirs-faire qui garantissent que ces informations seront des supports fiables et efficaces de connaissances et d'apprentissage.

En conséquence, la question centrale à laquelle tâche de répondre mon mémoire de Master est la suivante : **Comment faire pour que la publication en ligne d'inventaires d'archives soit un vecteur d'informations adaptées à la connaissances et à l'apprentissage ?** Les publics visés sont à la fois les administrations, le grand public et les chercheurs.

Nos analyses nous ont permis d'avancer que les inventaires en ligne, s'ils veulent répondre à notre question de base, devront répondre à trois exigences fondamentales :

- Être des documents (et non des données) ;
- Détenir une identification précise (auteur, date) ;
- Avoir une accessibilité garantie.

Ce constat se base sur trois idées essentielles :

1. La clef de voûte de la connaissance et de l'apprentissage repose sur **la stabilité des sources d'information**. Une information lue un jour, doit pouvoir être citée précisément afin d'être vérifiée de la même manière le lendemain, l'année suivante et dans cent cinquante ans.
2. **L'écriture d'un inventaire n'est pas un exercice neutre**. Pour être réellement compréhensible par le lecteur, un inventaire doit pouvoir être replacé dans le contexte historique de sa rédaction
3. **La publication de documents (numériques ou pas) n'est pas un acte technique** mais un exercice créatif, artisanal et intellectuel.

La publication d'inventaires en ligne devra donc, selon nos analyses, pour être véritablement aboutie, être envisagée comme de réels projets d'édition électronique. Si elle répond à ces exigences théoriques et pratiques, elle pourra alors remplacer avec intérêt la publication papier, sans renoncer à aucun des attributs essentiels de cette dernière.